

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl



FACADES – PRODUITS POUR FACADES OU VERRE– MASTIC POUR VITRAGE ISOLANT PREFABRIQUE

MASTIC POUR VITRAGE ISOLANT PREFABRIQUE

THIOVER ET THIOVER F

Valable du 06-03-2026 au 05-03-2031

Titulaire d'agrément :

FENZI S.p.A.

Via Trieste 13/15

20067 Tribiano, MI

Italy

Tel.: +39 02 906221

Website: <http://www.fenzigroup.com/>

E-mail: info@fenzigroup.com



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose (ou de mise en œuvre),
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires ni de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Rue des Colonies 56 boîte 10 1000
Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccca.be - www.bccca.be




AVANT-PROPOS

Ce document concerne une modification du texte d'agrément ATG H756 (version du 25/11/2021). Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente
<ul style="list-style-type: none">– Changement du titulaire de l'ATG : de Fenzi Belgium SA à FENZI S.p.A. en Italie ;– Ajout du site de production FENZI S.p.A. à Tribiano en Italie et suppression du site de Fenzi Belgium SA à Vilvoorde ;– Adaptation de certaines caractéristiques des produits.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.

 Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



REFERENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC

2022-06-30

Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc

1 Objet

THIOVER et THIOVER F sont des mastics à deux composants de type polysulfide utilisés comme barrière extérieure dans la fabrication des vitrages isolants. THIOVER et THIOVER F relie les feuilles de verre l'une à l'autre, freinent le transport d'humidité dans le vitrage et empêchent le gaz (Argon, Krypton, Xénon) de s'échapper du vitrage.

L'agrément technique du produit ne porte que sur l'utilisation en seconde barrière, dans une feuillure fermée et non exposée directement aux rayons UV. La barrière d'étanchéité intérieure est en général de type polyisobutylène ou caoutchouc butyle.

2 Système

THIOVER et THIOVER F est un mastic sans solvants à deux composants :

- le composant A est le composant polysulfide de base ;
- le composant B contient les accélérateurs et l'oxydateur (MnO_2).

THIOVER est conditionné en fûts de 210 litres (191 l composant A + 19 l composant B) – 379,5 kg (347 kg composant A + 32,5 kg composant B). THIOVER F est conditionné en fûts de 210 litres (191 l composant A + 19 l composant B) – 375,0 kg (343 kg composant A + 32,0 kg composant B). Le composant B est également disponible en fûts de 210 litres (191 l composant B).

3 Fabrication

3.1 Sites de fabrication

THIOVER/THIOVER F est produit par FENZI SpA à Tribiano, Italie.

3.2 Fabrication

La fabrication du THIOVER/THIOVER F est soumise à un contrôle de qualité interne portant sur les matières premières, la production et les produits finis.

4 Mise en œuvre

4.1 Utilisation

THIOVER et THIOVER F est destiné à sceller des vitrages isolants en remplissant l'espace compris entre les feuilles de verre, les intercalaires et le mastic utilisé en première barrière.

THIOVER et THIOVER F peut être appliqué manuellement ou de manière automatisée.

THIOVER et THIOVER F est destiné à être utilisé dans des vitrages isolants composés des éléments suivants :

- feuilles de verre, conformes à la NBN EN 572 et exemptes de graisse, de poussières et d'humidité ;
- intercalaires en aluminium ou en acier doux galvanisé sans traitement organique au niveau de la zone de contact avec le mastic, intercalaires en matériaux synthétiques ou intercalaires thermiques améliorés ('warm-edge') ;
- équerres d'angles en aluminium, acier galvanisé ou polyamide ;
- dessiccant: tamis moléculaire agréé ATG H, gel de silice ou dessiccant incorporé dans un intercalaire en matière synthétique.

4.2 Manutention et stockage

La durée maximum de stockage est de 9 mois à dater de la semaine de production et en emballage d'origine. Les fûts doivent être conservés au sec à une température ambiante entre 10 °C et 30 °C.

Les emballages portent un numéro de lot et une date de péremption.

4.3 Préparation

Les deux composants sont mélangés à une température entre 15 °C et 40 °C.

Le dosage préconisé est A : B = 100 : 10 en volume ou 100 : 9,4 en poids. Lors de cette phase tout contact avec l'humidité doit être évité.

4.4 Technique d'assemblage des vitrages isolants

Les points essentiels ci-après doivent être respectés lors de l'assemblage :

- avant assemblage, chaque feuille de verre doit être exempte de poussière, d'humidité et de graisse; elle sera manipulée avec des gants ;
- les intercalaires sont dégraissés et manipulés avec des gants ;
- le transport des vitrages en dehors de l'atelier de fabrication pourra se faire après un temps d'attente permettant d'atteindre une dureté de 35 Shore A minimum (après environ 180 à 240 minutes) ;
- l'enduction d'étanchéité doit être régulière et complète sans contenir de bulles d'air ni d'interruption de joint.

4.5 Pose des vitrages isolants

Lors de la pose des vitrages, on se conformera aux recommandations reprises dans la norme NBN S 23-002 et la N.I.T 221 de Buildwise. On s'assurera de la compatibilité du mastic de pose avec le THIOVER/THIOVER F en contactant FENZL.

5 Performances

5.1 Caractéristiques indicatives annoncées par le fabricant

- Couleur : noir anthracite
- Masse spécifique :
 - THIOVER :
 - o Composant A : $1,82 \pm 0,03 \text{ g/cm}^3$
 - o Composant B : $1,71 \pm 0,03 \text{ g/cm}^3$
 - THIOVER F :
 - o Composant A : $1,80 \pm 0,03 \text{ g/cm}^3$
 - o Composant B : $1,69 \pm 0,03 \text{ g/cm}^3$
- Temps de travail : 40 à 90 minutes

Le mastic est disponible dans 2 versions : THIOVER et THIOVER F. Une composition chimique différente confère à THIOVER F un module d'élasticité moins élevé.

En outre, il existe 2 variantes pour la viscosité du composant A du THIOVER:

- M (medium): 60 – 66 Pa.s
- S (standard): 70 – 76 Pa.s

Et une seule variante pour la viscosité du composant A du THIOVER F:

- S (standard): 70 – 76 Pa.s

5.2 Caractéristiques observées et/ou mesurées

Tableau 1 – Caractéristiques

Caractéristique	Norme	Résultat
Spectre I.R.		Voir dossier technique de l'agrément
Analyse thermique	NBN EN ISO 11358-1	Voir dossier technique de l'agrément
Masse spécifique	NBN EN ISO 1183-1	THIOVER : $1,82 \pm 0,03 \text{ g/cm}^3$ THIOVER F : $1,80 \pm 0,03 \text{ g/cm}^3$
Dureté Shore A	NBN EN 1279-6 annexe E	≥ 45 (THIOVER) ≥ 50 (THIOVER F)
Composition minérale		Voir dossier technique de l'agrément
Matières volatiles	NBN EN 1279-4 annexe H	< 1,0 %
Perméabilité à la vapeur d'eau	NBN EN 1279-4 §5.5.2 et annexe D	< 10,0 g/m ² .24h
Perméabilité au gaz (Ar)	NBN EN 1279-4 §5.5.3 et annexe D	< 0,192 g/m ² .24h

Tableau 2 – Adhésion au verre NBN EN 1279-4:2018 § 5.3 et annexe A

Conditionnement	Résistance à la rupture THIOVER		Type de rupture	
	THIOVER [MPa]	THIOVER F [MPa]	THIOVER (% cohésive)	THIOVER F (% cohésive)
initial (28 jours à 23 °C et 50 % HR)	0,9	0,9	100	100
initial + UV (504 h) + chaleur (168 h à 58 °C et 95 % HR)	0,4	0,4	≥ 60 %	≥ 60 %
initial + immersion sous eau (168 h à 23 °C)	0,60	0,6	≥ 60 %	≥ 60 %

Tableau 3 – Adhésion au verre NBN EN 1279-4:2018 § 5.3 et annexe A : exigences contrainte/allongement

Conditionnement	σ_c mesurées à l'intersection A-B		critère après vieillissement : $\sigma_{c,i} \pm (\sigma_{c,i} \times 0,2)$	
	THIOVER [MPa]	THIOVER F [MPa]	THIOVER	THIOVER F
initial (28 jours à 23 °C et 50 % HR)	$\sigma_{c,i} = 0,40 \pm 20\%$	$\sigma_{c,i} = 0,40 \pm 20\%$	-	
initial + UV (504 h) + chaleur (168 h à 58 °C et 95 % HR)	$0,35 \pm 20\%$	$0,35 \pm 20\%$	$\sigma_{c,i} \pm 0,08$ (conforme)	
initial + immersion sous eau (168 h à 23 °C)	$0,40 \pm 20\%$	$0,40 \pm 20\%$	$\sigma_{c,i} \pm 0,08$ (conforme)	

Tableau 4 – Adhésion au métal (NBN EN 1279-6:2018 annexe D)

		Al/mastic/Al		ADG/mastic/ADG	
		THIOVER	THIOVER F	THIOVER	THIOVER F
Après 10 min à 0,3 MPa ⁽¹⁾		intact		intact	
Rupture	[MPa]	≥ 0,6	≥ 0,6	≥ 0,5	≥ 0,5
	Type	100 % cohésif		100 % cohésif	
⁽¹⁾ essais réalisés après au moins 48 h de conditionnement en conditions standard					

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que ses propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à cet agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG H756 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBA_{tc}, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur base de l'avis favorable du groupe spécialisé "Façades", accordé le 12 mai 2007. Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 6 mars 2026.

Pour l'UBA _{tc} , garante de la validité du processus d'agrément	 Bart De Pauw Directeur Général
Pour les opérateurs	
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur

BUtgb vzw - **UBAtc** asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw
Union belge pour l'Agrément technique de la construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

